

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3339)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N° 329

présenté par

Mme Tuffnell, Mme Wonner, Mme Bagarry, M. Villani, Mme Cariou, Mme Chapelier, M. Chiche,
Mme Yolaine de Courson, Mme De Temmerman, Mme Forteza, Mme Gaillot, M. Julien-
Laferrière, M. Nadot, M. Orphelin et M. Taché

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 98, insérer l'alinéa suivant :

« L'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques, ainsi que la préservation des ressources en eau dans un contexte d'intensification des pénuries, imposent la construction d'une société et d'une économie résiliente. Il en découle notamment une nécessité de préserver la capacité naturelle de nos territoires à stocker et à épurer la ressource en eau, de même qu'à conserver le carbone séquestré dans les sols. La Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité relève, à ce titre, que les zones humides fournissent une quantité disproportionnée de services écosystémiques essentiels, en particulier ceux associés à la filtration et à l'approvisionnement en eau douce et à la protection des littoraux. L'agence européenne pour l'environnement souligne l'urgence à préserver et restaurer les milieux humides qui jouent également un rôle clé dans la sauvegarde de la biodiversité et permettent une protection contre les risques naturels tout en participant à l'amélioration de la santé, de la sécurité alimentaire ou encore le développement socio-économique. Malgré leur importance, 67 % des zones humides métropolitaines ont disparu depuis le début du XXe siècle, dont la moitié entre 1960 et 1990. Pour préserver les services inestimables rendus par les marais, les roselières, les prairies, les tourbières ou encore les étangs (liste non-exhaustive), une connaissance fine de ces milieux s'impose. Bien gérées et restaurées, les zones humides sont des solutions fondées sur la nature permettant de répondre aux plus grands défis de l'humanité. Le développement et le déploiement de ces solutions fondées sur la nature, à l'échelle du territoire national, représentent un enjeu fondamental pour notre pays. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La civilisation humaine, telle que nous la connaissons aujourd'hui, est née dans les zones humides (ZH), vers 3400 - 3100 av. JC, en Mésopotamie (la « terre entre les fleuves »). Malgré leurs atouts et pour différentes raisons, notamment économiques ou hygiénistes, l'homme s'est consacré pendant des siècles à leur assèchement et à en faire disparaître toute forme de vie sauvage (drainage agricole subventionné, artificialisation pour grand projet ou lotissement...).

D'après une étude reprise par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), les zones humides naturelles ont perdu dans le monde 35% de leur surface entre 1970 et 2015 (un rythme trois fois supérieur à celui de la déforestation). Ce même rapport estime par ailleurs que 87% des ressources issues des zones humides ont été perdues depuis le début du 18e siècle à l'échelle mondiale.

Ce véritable effondrement de la biodiversité (qui ne se résume malheureusement pas qu'aux zones humides) met en péril les milieux aquatiques et la biodiversité associée mais également les services écosystémiques qui en dépendent, notamment la préservation de la ressource en eau et la protection contre les risques naturels liés à l'eau (sécheresse, inondation, submersion) ou encore la capacité des sols à fixer le carbone.

Définies comme les actions visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes pour relever directement les défis de société de manière efficace et adaptative, tout en assurant le bien-être humain et en produisant des bénéfices pour la biodiversité, la notion de solution fondée sur la nature s'adapte parfaitement aux zones humides.

Bien gérées et restaurées, les zones humides sont des solutions fondées sur la nature en ce qu'elles contribuent notamment à l'amélioration de la santé, l'approvisionnement en eau, la sécurité alimentaire ou encore au développement socio-économique.

Face à l'intensification des phénomènes climatiques extrêmes (sécheresses, submersions, inondations), le présent amendement vise à faire en sorte que les zones humides, au même titre que le milieu marin et les forêts, soient au cœur des préoccupations de la recherche et en deviennent un axe prioritaire, tant les services qu'elles nous rendent en matière de climat, d'eau et de biodiversité sont nombreux.

De manière générale, il importe aussi que la recherche française se consacre au développement des solutions fondées sur la nature qui y sont associées.